

<i>Report</i>		1.788 92
Licences.....	5.000 »	
Frais d'avertissement.....	» *50	
Formules.....	12 50	
	<hr/>	5.013 »
<i>Perception de Taravao.</i>		
Contribution personnelle.....	20 »	
Frais d'avertissement.....	» 10	
	<hr/>	20 10
Patentes fixes.....	27 08	
— proportionnelles.....	16 25	
Frais d'avertissement.....	» 40	
Formules.....	5 »	
	<hr/>	48 73
<i>Perception de Moorea.</i>		
Contribution personnelle.....	40 »	
Frais d'avertissement.....	» 20	
	<hr/>	40 20
Patentes fixes.....	33 34	
— proportionnelles.....	13 34	
Frais d'avertissement.....	» 40	
Formules.....	5 »	
	<hr/>	52 08
Licences.....	750 »	
Frais d'avertissement.....	» 10	
Formules.....	2 50	
	<hr/>	752 60
Total		<hr/> 7.715 63 <hr/>

Art. 2. Sont également rendus exécutoires les rôles supplémentaires des prestations rurales de ces perceptions pour les 2^e et 3^e trimestres 1886, s'élevant au chiffre de *quarante-huit journées*; savoir :

Perception de Papeete.....	30 journées
— de Taravao.....	6 —
— de Moorea.....	12 —
	<hr/>
	48 journées <hr/>

Art 3. Le Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 4 octobre 1886.

Par le Gouverneur :

Signé : TH. LACASCADE.

Le Directeur de l'Intérieur,

Signé : A. MATHIVET.